



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

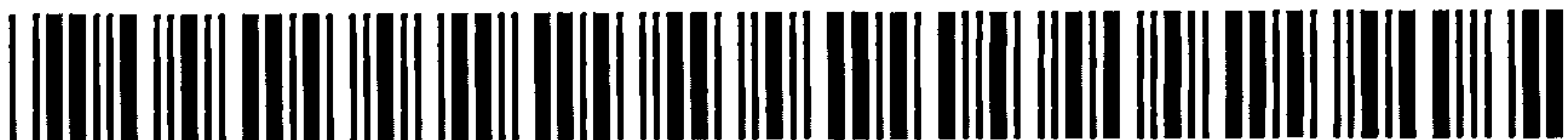
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00607

Numéro SIREN : 349 034 058

Nom ou dénomination : CLUB MONTMARTROIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2017 sous le numéro de dépôt 11051



20170110512016

DATE DEPOT : 09/02/2017

N° DE DEPOT : 11051

N° GESTION : 1989B00607

N° SIREN : 349034058

DENOMINATION : CLUB MONTMARTROIS

ADRESSE : 56-58-60 rue Ordener 75018 Paris

MILLESIME : 2016

« LE CLUB MONTMARTROIS »

Société par Actions Simplifiée,
au capital de 129.000 Euros

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

10 FEV. 2017

Sous le N°:

11051

Siège social : 56-58-60, Rue Ordener -75018- PARIS

R.C.S. PARIS : B 349.034.058. (89.B.00607)

S.I.R.E.T. : 349.034.058.00017

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le seize janvier, à quatorze heures.

Au siège social,

Les Associés de la Société sus-dénommée se sont réunis en
Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a
été faite par le Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de
tous les associés présents.

Monsieur Franck KOUTCHINSKY, en sa qualité de Président de la
société, prend la présidence de l'assemblée.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Madame Geneviève SITBON est désignée comme secrétaire, ce qui
est accepté par elle.

Monsieur le Président constate ensuite d'après la feuille de
présence certifiée véritable par lui même et le secrétaire de
séance, que l'ensemble des associés représentant la totalité
du capital sont présents ou représentés et qu'en conséquence,
l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et
peut valablement délibérer.

F.K.

Monsieur le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Le bilan, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe au 31 août 2016,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le rapport de gestion de la présidence,
- Le rapport de la présidence sur les opérations visées par les Articles L.227-10 et 11 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prescrits ont été communiqués et tenus à la disposition de tous intéressés dans les délais impartis, préalablement à la présente réunion, ce qui est reconnu exacte par chacun des membres de l'Assemblée.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée qui est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/08/2016,
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/08/2016,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/08/2016,
- Approbation des opérations visées par les Articles L.227-10 et 11 du Code de Commerce,
- Quitus au Président,
- Questions diverses.

Puis Monsieur le Président donne lecture de son rapport de gestion et de son rapport sur les opérations visées par les Articles L.227-10 et 11 du Code de Commerce.

FK

Puis Monsieur le Président offre la parole aux associés ayant des observations à formuler ou des explications à demander.

Après échange de diverses explications, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'Ordre du Jour et établies suivant les propositions communiquées au préalable aux associés :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée que les droits à l'information des associés ont bien été respectées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion de la Présidence sur les opérations de l'exercice, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 août 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du Président et les arrête définitivement en cette forme.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

f.k.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de la Présidence sur les conventions visées par les Articles L.227-10 et 11 du Code de Commerce, qui se sont déroulées au cours de l'exercice clos le 31 août 2016, approuve ces conventions traduites et résumées dans le rapport pour être d'usage courant et conclues à des conditions normales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

Les résultats bénéficiaires de l'exercice s'élevant à la somme 1.856 Euros, l'Assemblée Générale décide de les affecter au poste « Autres Réserves ».

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ensuite quitus entier et définitif à Monsieur Franck KOUTCHINSKY, Président, pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 août 2016.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

FK

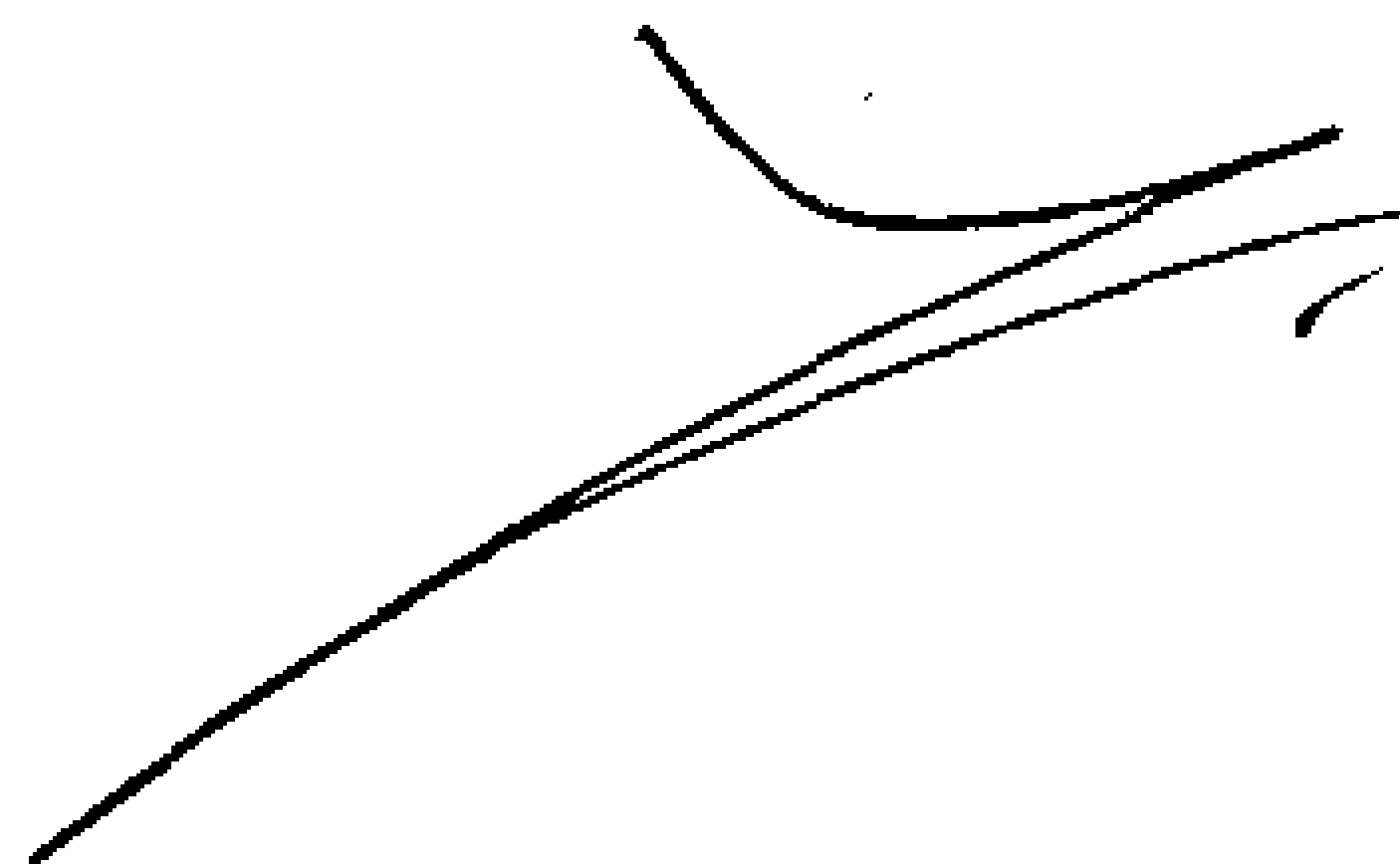
Rien n'étant plus à l'Ordre du Jour, et aucune question n'étant posée, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés après lecture.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

*bon copie certifiée conforme
à l'originale.
le Président.*



Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise 60 RUE ORDENER 75018 PARIS Durée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 3 4 9 0 3 4 0 5 8 0 0 0 6 € Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>31/08/2016</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF			
	Fonds commercial (I)	AH	335 770		335 770
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	139 496	114 184	25 311
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 042 629	790 206	252 423
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	15		15
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	73 280		73 280
	TOTAL (II)	BJ	1 591 189	904 390	686 799
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT	31 798		31 798
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX			
	Autres créances (3)	BZ	97 773		97 773
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 748		2 748
	Disponibilités	CF	70 811		70 811
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	34 264		34 264
	TOTAL (III)	CJ	237 394		237 394
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 828 583	904 390	924 193
Revenir : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		
Immobilisations :			Créances :	CR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SAS LE CLUB MONTMARTROIS		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 129 000.....)			DA 129 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC
	Réserve légale (3)			DD 12 900
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF 582
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG 225 649
	Report à nouveau			DH 22 479
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI 1 856
	Subventions d'investissement			DJ
	Provisions réglementées *			DK
	TOTAL (I)			DL 392 465
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
	Avances conditionnées			DN
	TOTAL (II)			DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP
	Provisions pour charges			DQ
	TOTAL (III)			DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS
	Autres emprunts obligataires			DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 139 644
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 218 814
	Dettes fiscales et sociales			DY 173 270
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ
	Autres dettes			EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB
TOTAL (IV)			EC 531 728	
Ecart de conversion passif * (V)			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 924 193	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
			Écart de réévaluation libre	ID
			Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 427 843
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 2 073	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS LE CLUB MONTMARTROIS				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	16 109	FB		FC	16 109	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	1 344 723	FH		FI	1 344 723
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 360 832	FK		FL	1 360 832	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	320	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 361 152
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 719	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	200	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	684 887	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 747	
	Salaires et traitements *					FY	433 631	
	Charges sociales (10)					FZ	116 720	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	63 150	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE	137			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 354 191
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 961
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 547	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 547	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 139	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 139	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 592)	
3 - RÉSULTAT DURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 369	

(R)-N.V.O.S. : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LE CLUB MONTMARTROIS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	513		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	513		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(513)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 362 699		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 360 843		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 856		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	5 841	
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
Amendes				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
				513			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS LE CLUB MONTMARTROIS										Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	335 770	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	128 744	KT		KU	10 751
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	989 190	KW		KX	21 890
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	31 549	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 149 483	LO		LP	32 641	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	15	8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	88 192	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	88 207	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 573 460	OH		OJ	32 641	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessations de des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DQ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	335 770		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	139 496		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers			IU		MM		MN	1 011 080	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	31 549	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III			IY		NG		NH	1 182 124		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		
		Autres participations			IO		OX		OY	15	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	14 912	2F	73 280			
TOTAL IV			I3		NJ	14 912	NK	73 295			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	14 912	OL	1 591 189	OM	1 517 909	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Exercice N clos le

3 1 0 8 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS LE CLUB MONTMARTROISNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE		PF		PG		PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	106 638	QA	7 546	QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	706 425	QE	53 302	QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	28 178	QM	2 302	QN		QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	841 240	QV	63 150	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	841 240	ØP	63 150	ØQ		ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						
Total général non ventilé (NS + NT + NL)			NY				
Total général non ventilé (NW - NY)					NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise

SAS LE CLUB MONTMARTROIS

Néant ☒

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C		6D
		6E	6F		6G		6H
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5
		9U	9V		9W		9X
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	73 280	UV		UW	73 280		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	33 421		33 421				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	463		463				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 266		3 266				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 634		11 634				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	44 830		44 830				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	4 158		4 158				
	Charges constatées d'avance			VS	34 264		34 264				
	TOTAUX			VT	205 316	VU	132 037	VV	73, 280		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 073		2 073					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	137 571		33 686		103 885			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	218 814		218 814						
Personnel et comptes rattachés		8C	35 127		35 127						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	66 037		66 037						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 652		31 652					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	40 453		40 453					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	531 728	VZ	427 843		103 885				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	70 931	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	49 962	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/08/2016				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	1 856			
			de son conjoint				WB				
			moins part déductible *				WC				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	1 825			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		1 825			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8				
			- imposées au taux de 0 %				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	513			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				
TOTAL I							WR	4 194			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV				
			- imposées au taux de 0 %				WH				
			- imposées au taux de 19 %				WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA				
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY			
	Majoration d'amortissement *							XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	I2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	I5	XF			
		Pôle de compétitivité (Art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 UI)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)							PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1	XG	22 324			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2				
TOTAL II							XH	22 324			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI					
				déficit (II moins I)			XJ	18 130			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						Z1					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	18 130			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2016
Extension

SAS LE CLUB MONTMARTROIS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS LE CLUB MONTMARTROIS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	34 486
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	34 486
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	18 130
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	52 616
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	29 357
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Effort construction		9K	9L
Contribution sociale de solidarité		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WI ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LE CLUB MONTMARTROIS</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	22 479	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 005		Dividendes		ZD	2 005			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
	TOTAL I	ØF	24 484		Report à nouveau		ZG	22 479			
					N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II		TOTAL II	ZH	24 484		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	307 633	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	142 117	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	32 287	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	202 850	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	684 887	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	17 124	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	32 623	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	49 747	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	269 565	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	102 798	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *								ØZ	414 032	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0								YP	23	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *						XP				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe						JA				
	Plus-values à 15 %						JK				
	Plus-values à 19 %						JM				
	Groupe : résultat d'ensemble						JD				
	Plus-values à 15 %						JN				
	Plus-values à 19 %						JP				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						JII		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
⑦		⑧		19 %	15 % ou 16 %	0 %	
			⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation allérente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	21	ADP (1) - Plus ou moins-value nette résultant de la déduction fiscale des amortissements pratiqués en franchise d'impôt					
	22	ADP (1) - Plus ou moins-value nette résultant de la déduction fiscale des amortissements pratiqués en franchise d'impôt					
	23	ADP (1) - Autres plus ou moins-values					
TOTAL							
TOTAL							
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4				
	différente (art. 39 quaterdecies N - 5				
	I ter et I quater du CGI) N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

*

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS

Néant ☒ *

○ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
* Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ○ ou 16 % *.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ○.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ○.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		⑦
①		②	③	④	⑤	⑥	
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LE CLUB MONTMARTROIS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le : 01092015		et clos le : 31082016		Durée en nombre de mois		1		2		
I - Production de l'entreprise										
Ventes de marchandises						OA	16 109			
Production vendue - Biens						OB				
Production vendue - Services						OC	1 344 723			
Production stockée						OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE				
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial						OF				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun						OH				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés						OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante						OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT				
TOTAL 1						OM	1 360 832			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)										
Achats de marchandises (droits de douane compris)						ON	5 719			
Variation de stocks (marchandises)						OO	200			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)						OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances						OR	379 318			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun						OW	137			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale						OY				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.						OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9				
TOTAL 2						OJ	385 374			
III - Valeur ajoutée produite										
Calcul de la Valeur Ajoutée						TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	975 458		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)						SA	975 458			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.										
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE						EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE						GX				
Période de référence						GY	/ /			
Date de cessation						HR	/ /			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).										
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.										

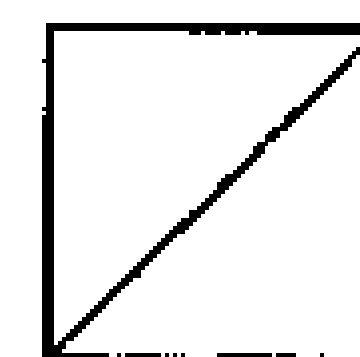
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31082016

N° SIRET 34903405800066

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LE CLUB MONTMARTROIS

ADRESSE (voie) 60 RUE ORDENER

CODE POSTAL 75018 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 6450

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KOUTCHINSKY Prénom(s) FRANCK

Nom marital % de détention 99,52 Nb de parts ou actions 6419

Naissance: Date 09/11/1959 N° Département 75 Commune PARIS 11 Pays

Adresse : N° 142 Voie Rue de courcelles

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

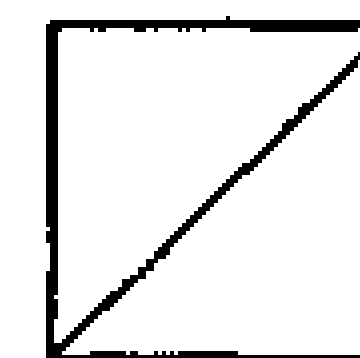
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31082016

N° SIRET

3 4 9 0 3 4 0 5 8 0 0 0 6 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LE CLUB MONTMARTROIS

ADRESSE (voie)

60 RUE ORDERER

CODE POSTAL

75018

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.